

. Monsieur le Maire  
Mairie de Saint-Gaudens  
Rue de Goumetx  
31800 SAINT-GAUDENS

Estancarbon, le 8 juillet 2016

BORDEREAU D'ENVOI

OBJET	OBSERVATIONS
<p>Veillez trouver ci-joint:</p> <p>- Délibération n° 2016-15</p>	<p>Concernant :</p> <p>- Avis sur PLU arrêté de Saint Gaudens (JYD/AB)</p>

Vous en souhaitant bonne réception.

Sincères salutations.

La secrétaire



**MAIRIE D'ESTANCARBON**

LE VILLAGE ♦ 31800 ESTANCARBON  
Téléphone (bureau) 05 61 89 22 73 ♦ Fax 05 61 89 20 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation le 22/06/2016

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 13 Procuration : 1 Votants : 14

L'an deux mil seize et le 1<sup>er</sup> juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FABE Maire.

Présents : Véronique BALDUCCHI, Sandrine BARAT, Cédric CASSAIGNEAU, Christophe DUPIN, Marina GARDIEN, André GUERIN, Henri MONCELLI, Janine MONTERO, Céline PEREIRA, Annie PUJOL- DURAND, Daniel SOUPENE, Denis ZINGARETTI.

Absents excusés et représentés : *Elisabeth BIZE* procuration *Christophe DUPIN*

Absent excusé et non représenté : *Stéphane CAMPS*

**Objet : Avis sur PLU arrêté de Saint Gaudens**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport suivant :

Par courrier du 23 mai 2016, Monsieur le Maire de Saint Gaudens nous informe que par délibération du 9 mai 2016, son conseil municipal a arrêté le projet de révision du POS et l'élaboration du Plu de la commune de Saint Gaudens.

Conformément aux articles L 153-16 du Code de l'urbanisme et après étude du dossier transmis, il appartient à notre conseil municipal d'émettre un avis sur le dossier de PLU arrêté dans les trois mois à compter de la notification du courrier ;

Monsieur le Maire explique que le PLU est cohérent sur les parties limitrophes à celles de la commune d'Estancarbon et qu'à ce titre il émet un avis favorable à ce PLU.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délibère et décide :

- DE DONNER un Avis favorable au PLU de la commune de Saint-Gaudens.

**Vote : Pour : 14 Contre : Abstention :**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.



Compte tenu :

De l'envoi en préfecture le 04/07/2016

Et de la Publication, le 04/07/2016

A Estancarbon le 04/07/2016

Le Maire,  
Jean-Paul FABE

